

**Document
d'accompagnement
du référentiel
de formation**



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme :

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole
« Jardinier paysagiste »

Module :

MP4- Travaux d'entretiens paysagers

Objectif général du module :

A partir de consignes, mettre en œuvre les opérations techniques relatives à la réalisation de travaux d'entretien paysager en toute sécurité.

**Indications de contenus, commentaires,
recommandations pédagogiques,**

Le module MP4 contribue à préparer l'acquisition de la capacité :

CP4 - Réaliser en sécurité les travaux d'entretien paysager

- CP4-1- *Entretien la végétation*

- CP4-2- *Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères*

Le module MP4 est un module professionnel s'inscrivant au cœur du métier de jardinier paysagiste : entretien des végétaux et la maintenance des infrastructures sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique ; réalisation des tâches courantes concernant l'entretien des végétaux et des autres composantes du site (surfaces minérales, murets, bassins, réseaux ...).

Le végétal est au cœur de tous les espaces paysagers. La connaissance des végétaux et les soins à leur apporter inscrivent les jardins dans un processus de pérennité en permettant de mieux maîtriser les interventions ainsi que les intrants.

Le jardinier paysagiste réalise des tâches courantes concernant l'entretien des végétaux et des autres composantes du site sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique.

Ce module apporte aux apprenants les connaissances scientifiques et techniques ainsi que les savoir-faire pour réaliser des travaux d'entretien des végétations, des installations et des infrastructures paysagères dans le respect des règles de l'Art et de la sécurité des personnes.

Il privilégie une approche pratique et contextualisée concernant les choix d'équipements et des techniques. L'explicitation des pratiques professionnelles et de leurs évolutions doit guider la conception d'enseignements actualisés. Le module doit être mis en relation avec les autres modules de techniques professionnelles. Les retours de stage, les visites de parcs et jardins, les rencontres avec des professionnels constituent autant de modèles ou d'illustrations pour appuyer les apports théoriques des enseignements. Les enseignants doivent être attentifs à la valorisation du métier au sein des entreprises, ils s'attacheront à vérifier la diversité des tâches proposées et l'absence de relégation des stagiaires uniquement sur des tâches de ramassage des débris ou de désherbage manuel.

La connaissance des soins à apporter aux végétaux et à leur environnement constitue un élément essentiel des apprentissages du métier de jardinier paysagiste. Elle contribue à la valorisation des espaces entretenus par le jardinier paysagiste.

La sécurité doit être une **préoccupation centrale** des enseignants, à la fois dans la conduite de leurs enseignements de travaux pratiques, mais aussi dans l'ensemble de leurs interventions. Chaque cours doit faire l'objet de recommandations pratiques ou de rappels sur la sécurité en terme de risques identifiés lié à une tâche ou un type de tâche, d'EPI, de postures de travail, de réglementation et de préservation de leur santé. On insistera aussi sur les risques pour les usagers (pollution sonore, pollution chimique), et sur les risques pour l'environnement. On rappellera aussi que certains produits d'entretien sont aussi susceptibles d'être dangereux pour l'utilisateur et/ou l'environnement.

La connaissance du "**geste juste**" et des **postures** adéquates en terme d'**ergonomie** et de **sécurité**, est un élément essentiel des apprentissages au métier de jardinier-paysagiste. Leur définition et leur correction éventuelle doivent faire l'objet d'une attention constante par l'enseignant.

L'enseignant en aménagements paysagers doit mettre en avant dans ses enseignements les **préoccupations actuelles** de l'enseignement agricole en termes de **transition écologique**, d'**économie d'eau**, d'**agro-écologie** et de **gestion différenciée** (limitation des traitements chimiques à base de pesticides ou de fongicides et promotion des méthodes alternatives telles que la protection biologique intégrée (PBI), l'utilisation des auxiliaires biologiques, etc.). Il doit s'attacher à « enseigner à produire autrement » dans le cadre des aménagements paysagers. De la même façon, s'appuyant, soit sur les évolutions de la demande sociale pour d'autres types d'espaces jardinés, soit sur des spécificités locales ou territoriales comportant des modalités d'entretien et/ou d'intervention spécifiques (jardins potagers, jardins partagés, jardin citoyen, bassins, phyto-épuration,), l'équipe pédagogique pourra proposer et mettre en place un MIP dédié à ces environnements.

La pluridisciplinarité permet de réaliser des approches croisées entre les disciplines et les modules des MG, elle doit être au cœur des pratiques des équipes pédagogiques. Ainsi en est-il, pour l'utilisation de fiches de tâches ou la réalisation de compte-rendu (oral ou écrit), ou pour l'exécution de calculs tels que surfaces, volumes, dosages, ...) en mobilisant la contribution des enseignants des modules généraux. Elle s'attachera à favoriser l'appropriation du langage et du vocabulaire technique, à développer la capacité à rendre compte et à décrire une situation ou un contexte d'aménagements paysagers.

Si la prise de décision ne relève pas du niveau V (CAP), l'observation, la description, le signalement, l'alerte et l'acquisition de gestes techniques sont les activités à privilégier à ce niveau de formation. Dans le cadre de toute activité, la capacité d'observation doit être développée chez les apprenants dans la perspective de rendre compte fidèlement, en faisant usage d'un vocabulaire technique adapté, soit à des référents dans l'entreprise, soit sous forme d'enregistrements. Ces observations portent sur les états du milieu, le végétal, les équipements, le matériel et les opérations techniques réalisées. Ce module doit se dérouler dans un contexte professionnel pour permettre des situations pratiques variées et porteuses de sens pour les apprentissages. L'enseignement doit s'ancrer sur des projets partagés au sein de l'équipe pédagogique.

La présentation des différents objectifs de ce module est accompagnée de mots clefs. Ceux-ci ne visent pas à fixer ou à décrire l'exhaustivité des concepts et des connaissances mobilisés par le module. Ils sont cités ici pour aider les enseignants à situer leurs interventions en termes d'objectifs à atteindre.

Objectif 1- Réaliser en sécurité, à partir de consignes, les tâches d'un chantier d'entretien de végétaux

Cet objectif doit être étudié en choisissant au moins deux types d'espaces : celui d'une collectivité, celui d'un jardin privé.

Objectif 1.1- Identifier les structures végétales et les caractéristiques du chantier

1.1.1- Reconnaître les espèces végétales protégées, invasives, toxiques ou indésirables de son espace d'intervention

1.1.2- Repérer les différents stades de développement pour intervenir de façon pertinente sur le végétal

1.1.3- Repérer les zones à risques

Mots clés : classification et qualification des espaces, parc, jardin, prestige, soigné, naturel, rustique, structures végétales, surfaces engazonnées, prairies, massifs, plantes, palette végétale, surfaces enherbées, végétation spontanée, plantes horticoles, massifs fleuris et couvre-sols, massifs arbustifs, rosiers, haies, plantes grimpantes, potagers, arbres fruitiers, arbres isolés et arbres d'alignement, boisements, zones humides, calendrier d'entretien, saisonnalité, ...

Il est indispensable que l'apprenant réalise lors de ses interventions qu'il intervient sur des êtres vivants, qu'il s'interroge sur la pertinence et la qualité de son travail. L'enseignement est actualisé et s'appuie sur une approche liée à la gestion différenciée : les techniques enseignées sont respectueuses du végétal, de son cycle, de son environnement. Les apprenants doivent être capables de réaliser les interventions de base du jardinier : tailles, débroussaillages, arrosages, désherbage manuel et mécanique, mise en place de paillage, entretien des gazons (tonte, aération, roulage, découpe, regarnissage ...).

L'apprenant jardinier paysagiste doit être capable de définir les différents éléments de l'espace confié pour adapter son intervention. Par exemple, un recensement des différents espaces présents sur un site entretenu, peut faire réfléchir l'apprenant sur le niveau de qualité d'entretien selon la situation de l'espace. Cela permet d'aborder la gestion différenciée.

L'enseignement différencie les espaces de prestige, les espaces soignés, les espaces ordinaires et les espaces rustiques. Cette distinction sensibilise l'apprenant au fait que les pratiques peuvent être différenciées en fonction des types d'espaces (utilisation de produits phytosanitaires, arrosages fréquents, fertilisations).

A partir des visites le jardinier paysagiste identifie les espaces verts d'une collectivité ou d'un jardin privé. Il constate que leur entretien peut être effectué en recherchant un aspect esthétique différent selon les lieux et la palette végétale qui les compose.

L'étude des palettes végétales constituant les espaces d'intervention de la collectivité et du jardin privé permet de définir les activités d'entretien à réaliser. L'importance des plantes horticoles et le niveau de tolérance de la végétation spontanée sont précisés, la reconnaissance des espèces végétales protégées, invasives ou indésirables fait partie de l'appréhension de son espace d'intervention.

La notion de gestion différenciée est illustrée au travers d'exemples de terrain. (Cet objectif est en relation avec le module MP3, objectif 2.1 « Identifier et réaliser les techniques de plantation »).

Les entreprises ou les collectivités territoriales interviennent aussi de plus en plus sur des zones de caractère plus naturel (corridors biologiques, trames vertes et trames bleues par exemple). L'augmentation de ce type d'interventions doit amener les enseignants à aborder des problématiques relatives à l'entretien des espaces naturels ruraux et périurbains.

L'apprenant connaît les rythmes naturels des végétaux et leur association à la saison (croissance repos végétatif, reproduction) et leurs impacts pour la réalisation des différentes tâches d'entretien (notion de calendrier d'entretien).

Objectif 1.2- Réaliser les différentes tâches relatives à l'entretien des structures végétales

- 1.2.1- Identifier et préparer les outils et EPI nécessaires à la réalisation du chantier**
- 1.2.2- Adapter les interventions au mode de gestion spécifique appliqué à l'espace**
- 1.2.3- Réaliser des travaux d'amélioration du sol**
- 1.2.4- Effectuer des travaux de tailles, de tonte, de débroussaillage et l'enlèvement des déchets**

Mots clés : tontes, découpes, fauchage, débroussaillage, tailles, tuteurage/haubanage, arrosage, amélioration du sol, désherbage, protection des végétaux, broyage, recyclage, compostage, arrachage, amendements, fertilisation, BRF, paillage, recyclage, valorisation, matières organiques

Le jardinier paysagiste choisit l'outil ou le matériel adapté à la tâche demandée. Il le prépare en s'assurant de son état général (état des emmanchements, vérification des fers ou des dents, affutage, vérification des filtres, des niveaux, ...). Il est capable d'identifier les organes de sécurité sur les matériels, de prendre en compte les impacts environnementaux (pollution sonore, chimique ...), d'adopter une posture ergonomique. Il est capable de choisir les EPI spécifiques et de les utiliser.

Les élèves sont informés des risques liés aux déplacements et manipulations des outils et matériels.

Le jardinier paysagiste utilise le matériel, effectue les opérations d'entretien visant à garantir le développement des végétaux : l'apprenant doit être capable d'identifier les opérations courantes d'entretien des gazons pour réaliser: la tonte, arrosage, aération, roulage, découpe, détournement des arbres, regarnissage, ramassage des déchets et des feuilles.

Les techniques de tailles : tailles douces, tailles de formation et d'entretien des arbustes, des haies et arbres d'ornement (depuis le sol) sont enseignées. La connaissance de la taille fruitière peut faire l'objet d'un MIP. Le broyage, est abordé comme solution de gestion des déchets produits, exploitables et valorisés au plus près. Le tri des déchets, leur valorisation et exploitation est illustré à partir d'exemples. La visite d'une plate-forme de recyclage est conseillée.

Les différentes tâches associées à l'entretien des végétations : pose de tuteurs et haubans, améliorations et entretiens du sol (amendement, fertilisation, désherbage manuel, mécanique, thermique, binage, paillage et autres alternatives) sont pratiquées par les apprenants, soit dans le cadre du parc ou de l'exploitation de l'établissement, soit lors de chantiers - écoles.

Arrosages manuels et systèmes d'irrigation sont mis en œuvre après compréhension de la nécessité de l'arrosage et ce dans une optique d'évitement des gaspillages d'eau.

Le jardinier paysagiste intervient dans le respect des consignes et dans le respect de l'environnement. Il a conscience de la pollution chimique et sonore qu'il peut provoquer.

Il réalise ses interventions en adoptant une posture ergonomique.

Objectif 2- Réaliser en sécurité l'entretien et la maintenance des infrastructures paysagères

Objectif 2.1- Identifier les caractéristiques des infrastructures des chantiers d'entretien

- 2.1.1- Connaître les matériaux et leurs caractéristiques (réseaux, voirie, mobiliers, ...)**
- 2.1.2- Identifier et préparer les outils, EPI et matériels nécessaires aux opérations d'entretien**

Mots clés : circulations, constructions, mobilier urbain, jeux d'extérieur, connaissance et identification des publics, revêtements synthétiques, revêtements naturels, petit outillage, matériel électroportatif, quincaillerie (boulons, écrous, vis, peinture ...)

Le jardinier paysagiste est capable de lister les éléments des infrastructures qui l'entourent. Il repère les types de revêtements, les mobiliers urbains (banc, table, poubelle, panneaux, jeux, ...). Il est capable d'associer différentes catégories de publics (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) aux caractéristiques des principaux équipements.

Il identifie le matériel et les consommables nécessaires à la maintenance des infrastructures et à leur remise en état. L'enseignement insistera sur la reconnaissance des différents types de tâches, l'utilisation de produits et méthodes adaptées au matériau composant l'infrastructure, la constitution d'une boîte à outils appropriés et l'organisation du chantier en relation avec la sécurité.

Objectif 2.2- Réaliser en sécurité les travaux d'entretien et de maintenance des espaces paysagers

2.2.1- Assurer les opérations de maintenance courante sur les réseaux

2.2.2- Effectuer des réparations simples sur les installations et sur les mobiliers divers (bois ou fer).

2.2.3- Assurer les travaux de propreté d'espaces aménagés ou d'espaces naturels.

Mots clés : EPI, notices techniques, contrôle, réfection, entretien des réseaux (détection et réparation des fuites), port de charges, sécurités actives et passives, impacts, organismes sociaux (MSA, inspection du travail, ...), sécurité, qualité, délais, désherbages, nettoyage,

Les jardiniers paysagistes doivent être capables de réaliser des petits travaux de maintenance. L'enseignement privilégie l'utilisation des actions respectueuses de l'environnement (nettoyeur haute pression, désherbages manuels, thermiques et mécaniques, produits certifiés sans effets notables sur l'environnement ...).

Il s'agit de faire acquérir un sens pratique pour réaliser les opérations courantes de maintenance : nettoyage des surfaces minérales, vérification des fixations et des ancrages, graissage des parties mobiles des infrastructures, remise en état d'éléments peints ou « lasurés », remplacement de pièces de bois défectueuses, ...

Objectif 2.3- Assurer le tri et l'enlèvement des déchets

Mots clés : valorisation, tris, traitements, recyclage.

Il est indispensable que l'apprenant prenne en compte qu'il produit, lors de ses interventions, une quantité importante de résidus et que s'impose le tri de tous les déchets. Les déchets et rémanents végétaux sont triés en fonction des potentialités de recyclage et du mode de traitement broyage (BRF) ou compostage. Les différentes autres catégories de déchets, déchets organiques, déchets chimiques (rinçage du matériel de traitement phytosanitaire), huiles de vidange, restes de peinture, ferrailles et autres inertes, ..., font l'objet d'informations précises s'appuyant sur des retours d'expériences en entreprise, de façon à dégager les bonnes pratiques.

Les visites de plate-forme de recyclage permettent d'illustrer ce thème.